

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Soutien aux associations Enfance Fonctionnement - Investissement - 4ème répartition 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre du soutien aux associations enfants, exercice 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions pour un montant total de :
 - 41 000 € au titre du fonctionnement,
 - 229 484 € au titre de l'investissement, « biens matériels et études ».
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, la convention type prévue à cet effet.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016 pour le fonctionnement et pour l'investissement à savoir :

- 41 000 € sur le chapitre 65, fonction 51, article 6574,
 - 229 484 € sur le chapitre 204, fonction 51, articles 20421- 20422, AP2016 -10579H,
- dont les dotations sont suffisantes.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée